# NOTE D'INFORMATION

**FCP AWALI** 

Nature juridique **FCP** 

Société de gestion

UPLINE CAPITAL MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas MECTIQUI

Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP21020 en date du 28/01/2021.

## ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion UPLINE CAPITAL MANAGEMENT sise à 101 Bd Mohamed Zerktouni Casablanca représentée par M. Youssef CHARAFE-EDDINE en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

JPLINE CAPITAL MANAGEMENT 101, Bd. Mohamed Zerklouni - Casablanca Tél: 05 22 99 71 71 - Fox: 05 22 99 71 75

### **AVERTISSEMENT**

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



#### I-CARACTERISTIQUES GENERALES

Dénomination sociale

: AWALI

Nature juridique

: FCP

Code Maroclear

: MA0000038796

Date et référence de l'agrément

: 30/09/2020, GP20138

Date de création

: 03/11/2020

Siège social

: 101 Bd Mohamed Zerktouni Casablanca

Durée de vie

Exercice social

: 01er Janvier au 31 Décembre

Apport initial

: 1,000,000 de Dirhams

Valeur liquidative d'origine

: 1,000 Dirhams

Etablissement de gestion

: UPLINE CAPITAL MANAGEMENT sise à 101 Bd Mohamed Zerktouni Casablanca représenté par M.Youssef CHARAFE-EDDINE en sa qualité

de Directeur Général

Etablissement dépositaire

: Banque Centrale Populaire sise à 101 Bd Mohamed

Zerktouni Casablanca représenté par M.Rachid MOUSSADI en sa qualité de Directeur

Securities Services Opérations.

Commercialisateur

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT	Kaoutar BENNANI	0522 99 71 71

Commissaire aux comptes SAAIDI

: A. SAAIDI ET ASSOCIES représenté par Mme Bahaa

#### II-CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

Classification

: Obligations MLT

Sensibilité min

: 4 (exclu)

Sensibilité max

: 8 (inclus)

Indice de référence

: 95% du MBI MLT tel que publié par BMCE CAPITAL + 5% du MASI

flottant tel que publié par la Bourse de Casablanca.

: L'objectif du « FCP AWALI » vise à offrir à la FONDATION Objectifs de gestion MOHAMMED VI DE PROMOTION DES ŒUVRES SOCIALES DE L'EDUCATION-FORMATION un rendement stable dans le cadre de la politique d'orientation arrêtée d'un commun accord lors des comités d'investissement. Le FCP a aussi pour objectif de surperformer son indice de référence.

Stratégie d'investissement :

Le fonds est un OPCVM "Obligations Moyen et Long Terme".

Dans cette optique, le FCP investira son actif à hauteur de 90% au moins, hors titres d'OPCVM "Obligations moyen et long terme", créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidité, en titres de créances émis par l'État Marocain et en titres de créances jouissant de la garantie de l'État Marocain.

Le fonds pourra aussi effectuer des opérations de Prêt-emprunt de titres dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Le fonds pourra investir dans:

- Actions, certificats d'investissement, droit d'attribution ou de souscription cotés à la bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public ;
- Titres de créances émis par l'Etat Marocain et titres de créances garantis par l'Etat Marocain;
- Obligations et Titres de créances Négociables ;
- Les titres émis par les fonds de placements collectifs en titrisation ;
- Titres d'OPCVM;
- Opérations de pension ;
- Dépôts à terme.
- Durée de placement recommandée : 3 ans
- Souscripteurs concernés : Institutionnels LA FONDATION MOHAMMED VI DE PROMOTION DES ŒUVRES SOCIALES DE L'EDUCATION-FORMATION

# III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : Dès publication de la NI
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire, La valeur liquidative est calculée sur une base hebdomadaire, tous les vendredis. Si celui-ci est un jour férié, la valeur liquidative sera calculée le premier jour ouvré.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : La valeur liquidative est affichée en permanence au siège social de l'Établissement de gestion. Elle est publiée hebdomadairement dans un journal d'annonces légales.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.

 Modalités de souscription et de rachat : Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès d'Upline Capital Management, au plus tard le vendredi à 10 heures et sont réalisées sur la base de la prochaine valeur liquidative.

4

- Affectation des résultats : Mixte, Les sommes distribuables sont égales au résulta augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularis des revenus afférents à l'exercice clos. En cas de mise en paiement des sont

des s

distribuables, celle-ci doit intervenir dans un délai maximum de six mois suivant la clôture de l'exercice.

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de la capitalisation ou distribution partielle ou totale du résultat de l'exercice. Cette décision est actée par un procès-verbal. L'entité en charge du suivi de la distribution au porteur de parts est :

- Dénomination : Banque Centrale Populaire ;

- Adresse: 101, Bd Zerktouni, Casablanca;

Téléphone : 0522 20 25 33.

Le porteur de parts sera informé par Upline Capital Management par mailing ou courrier et ce au plus tard la veille de la mise en distribution.

Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.

- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

## IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

Commission de souscription maximale : 0%;

Commission de rachat maximale : 0%;

Cas d'exonération : NEANT.

Frais de gestion :

 Au maximum 2% HT, l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'autres OPCVM gérés par Upline Capital Management et détenus en portefeuille gérés par Upline Capital Management. Ces frais sont provisionnés à chaque calcul de valeur liquidative et payés trimestriellement.

0

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion	
1- Commissaires aux Comptes	20.000 MAD HT	
2- Publication	Selon tarification en vigueur	
3- Maroclear (Commission de gestion du compte émission)	3.600 MAD HT	
4- Maroclear (Droit d'admission)	Selon tarification en vigueur	
5- Commission AMMC	0,025% HT	
6- Commission Dépositaire	0,01% HT	
7- Prestation de la société de gestion	Frais de gestion fixe et frais de gestion variable selon les taux convenus dans le goyau mandat de gestion	